

Paris, le 16 octobre 2025  
Service Communication AKTO

Objet : Courrier d'information des professionnels sur la conventionnelle formation

Madame, Monsieur,

La montée en compétences des salariés constitue aujourd'hui un enjeu stratégique pour la performance et la pérennité de nos entreprises. Afin de renforcer et de stabiliser durablement le financement de la formation professionnelle, la Branche des Hôtels, Cafés, Restaurants mettra en place, à compter du 1er janvier 2026, une contribution conventionnelle à la formation.

Issue de l'accord du 19 juin 2024 étendu par arrêté du 30 avril 2025 JORF 14 juin 2025, modifié par arrêté du 1er juillet 2025 JORF 9 juillet 2025, cette contribution vise à :

- Sécuriser les budgets formation dans un contexte national instable,
- Accompagner toutes les entreprises, quelle que soit leur taille, dans la montée en compétences de leurs équipes,
- Promouvoir les métiers et les formations propres à notre secteur.

La collecte de cette contribution sera assurée par l'URSSAF, puis reversée à France compétences et à l'OPCO AKTO, gestionnaire pour la Branche HCR. Les taux de contribution évolueront progressivement afin de permettre une montée en puissance maîtrisée : 0,20 % de la masse salariale en 2026 ; 0,35 % en 2027 et 0,50 % en 2028.

Cette contribution constitue un véritable investissement collectif, au service du développement et de l'attractivité de nos métiers. Elle permettra de financer des formations adaptées aux réalités du terrain, d'offrir un accompagnement de proximité via l'OPCO AKTO pour le montage des projets et de développer des outils et référentiels de compétences destinés à anticiper les évolutions du secteur.

La Branche HCR souhaite que chaque entreprise s'inscrive dans cette dynamique solidaire et ambitieuse, au service du développement des compétences, de la qualité de l'emploi et du rayonnement de notre profession.

Nous vous remercions pour votre engagement et votre contribution à la réussite collective de notre secteur et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Laurent BARTHELEMY

Président



Thierry BOUKARABILA

Vice-Président



